

Compte-rendu du conseil municipal du 1 avril 2016

Conseillers et conseillères Présents : Laetitia BREYSSE - Joseph CHANAL - Marie-Hélène CHAPUIS - Jacky FERRET - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT - Bernard MARTIN - Alain SABATIER - Virginie VOCANSON

Conseillers et conseillères absents : Chantal REYNAUD (procuration Pierre GENTES) - Thierry DEFAY (procuration à Teddy GARDES) - Corine BRUCHET - Magalie GERENTON

Secrétaire de séance : Laetitia BREYSSE

Copie : Martine CHAMBLAS (Secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

- 1) Vote des taux 2016
- 2) Vote du Budget Primitif 2016 de la commune
- 3) Vote du Budget annexe 2016 du lotissement "les Coustilles2"
- 4) Vote du budget annexe 2016 du lotissement "Préchaud2"
- 5) Délibération relative à l'adhésion à l'outil SIG/GMAO du SDE43
- 6) Adoption de la convention de mise à disposition "Multi-Accueil "la Clé des champs" site de Laussonne
- 7) Délibération pour confier au centre de gestion 43 la souscription au contrat d'assurance des risques statutaires.
- 8) Remplacement de Georgette Mialon qui fait valoir ses droits à la retraite
- 9) Agence immobilière chargée de la vente des lots dans les lotissements
- 10) Délibération pour l'attribution du marché de travaux de voirie 2016 et autorisation de signature du marché
- 11) Divers

1) Vote des taux de la fiscalité locale 2016

M le maire rappelle qu'un débat s'est tenu en conseil municipal du 10 mars 2015 sur la question d'augmenter, un peu ou pas, les taux de la fiscalité locale (TH, TFB et TFNB). Il rappelle que les charges nouvelles, liées aux activités périscolaires, liées à l'augmentation des cotisations d'assurances, des charges sociales, des salaires, sans oublier la baisse de la DGF, provoquent une baisse importante de la marge d'autofinancement. Au terme de cette réflexion la décision suivante est prise :

- Le taux pour la taxe d'habitation passe de 15,23 % à 15,69 %
- Le taux pour la taxe sur le foncier bâti passe de 10,41 % à 10,72 %
- Le taux pour la taxe sur le foncier non bâti passe de 46,76 % à 48,16 %
- Le taux de la CFE est fixé par les services fiscaux à 17,58 % pour 2016 et reste inchangé.

Le montant de CFE devrait être de 21060 € pour 2016

La CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) se monte à : 17807 Euros (2016)

L'IFER (entreprises de réseaux avec EDF avec les transformateurs) se monte à : 14180 Euros (2016).

Le FPIC (fond de péréquation intercommunal et communal) se monte à + 18000 Euros (à confirmer).

Le montant prévisionnel du FNGIR devrait être d'environ de 47142 € (à confirmer).

► Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte unanimement les nouveaux taux de la fiscalité locale.

2) Vote du Budget Primitif 2016 de la commune

Section de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement de clôture à reporter, se monte à 170123,97 Euros. Une partie de cette somme est reportée vers le fonctionnement pour un montant de 2123,97 Euros et vers l'investissement pour un montant de 168000,00 Euros.

Dépenses : Charges à caractère général (dont le transport scolaire) = 289745,25 Euros; charges de personnels = 223500,00 Euros ; autres charges de gestion courante = 117234,68 Euros; charges financières d'intérêts d'emprunts = 64882,75 Euros; le reversement au FNGIR = 47142,00 Euros ; dotation aux amortissements = 9094,76 Euros ; virement à la section investissement = 95269,90 Euros. Total des dépenses = 846869,24 Euros.

Recettes : Excédent de fonctionnement reporté = 2123,97 - 286,33 = 1837,64 Euros; Production des domaines et divers = 42850,00 Euros; Impôts et taxes = 366277,60 Euros ; Dotations subventions participations = 327644,00 Euros; Autres produits de gestion courante et exceptionnelle = 45260,00 Euros. Part département du ramassage scolaire = 63000,00 Euros. Total des recettes = 846869,24 Euros.

Section d'investissement

Dépenses : déficit d'investissement reporté = 14072,86 Euros; remboursement du capital des emprunts et fonds de concours = 221000,00 Euros ; voirie communale et rurale et diverses structures = 30000,00 Euros; travaux de la nouvelle école primaire et maternelle part commune = 165000,00 Euros ; part communauté de communes = 70000 Euros; divers travaux cimetièrre = 8000,00 Euros, divers travaux sur les engins communaux = 12000 Euros ; divers travaux réseau électrification et télécom (le Beset les Badou) = 38805,00 Euros; réseau eau pluviale les Badou = 48000 Euros; études de bourg et divers = 28000,00 Euros ; diverses fournitures d'investissement (OM, outillage, fleurissement, mobilier école, informatique, etc..) = 9000,00 Euros ; divers travaux sur bâtiments publics et murs = 28200,00 Euros; autres immobilisation et avances = 204964,57 Euros, autres investissements = 14453,60 Euros. Total des dépenses : 891496,03 Euros.

Recettes : FCTVA = 53310,00 Euros; affectation d'excédent de fonctionnement = 168000,00 Euros; TAM = 10000,00 Euros; Subventions = 114104,85 Euros; emprunts = 331500,00 Euros, un emprunt d'équilibre = 54966,62 Euros, virement de la section de fonctionnement = 80519,80 Euros; remboursement Comcom = 70000,00 Euros; dotations aux amortissements = 9094,76 Euros. Total des recettes : 891496,03 Euros

► Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif 2016 de la commune. Résultat du vote sur 12 votants ou représentés, 12 pour.

3) Vote du Budget annexe 2016 du lotissement les Coustilles2

Section de fonctionnement

Cette section s'équilibre en recettes et dépenses à 219502,40 Euros (avec les opérations d'ordre). En dépenses, un déficit de fonctionnement reporté de 28965,32 euros, une opération de régularisation de stock d'un montant de 166731,88 Euros et une opération de virement à la section d'investissement de 23805,20 Euros. En recette, une régularisation de stock de 219502,40 Euros (stock final).

Section d'investissement

Cette section s'équilibre en recettes et dépenses à 386216,26 Euros (avec les opérations d'ordre). En dépenses, un déficit d'investissement reporté de 166713,86 Euros, une opération de régularisation de stock d'un montant de 219502,40 Euros (stock final). En recette, un versement depuis le fonctionnement de 23805,20 Euros, une régularisation de stock de 166731,88 Euros et une subvention de la commune de 195679,18 Euros.

► Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget annexe 2016 du lotissement les « Coustilles2 ». Résultat du vote sur 12 votants ou représentés : 12 pour.

4) Vote du budget annexe 2016 du futur lotissement « Préchaud2 »

Section de fonctionnement

Cette section s'équilibre en recettes et dépenses à 265834,85 Euros (avec les opérations d'ordre). En dépenses, un déficit reporté de 31446,86 Euros, des charges d'intérêts d'emprunt et frais se montent à 3051,27 Euros, une régularisation de stock pour un montant de 231336,72 Euros. En recette, un stock pour un montant de 247615,38 Euros et une subvention de la commune de 18219,47 Euros.

Section d'investissement

Cette section s'équilibre en recettes et dépenses à 254285,38 Euros (avec les opérations d'ordre). En dépenses, remboursement de capital des emprunts se montent à 6670,00 Euros, une opération de régularisation de stock d'un montant de 247615,38 Euros. En recette, un excédent d'investissement reporté de 13663,27 Euros et une régularisation de stock de 231336,72 Euros et une subvention de la commune de 9285,39 Euros.

► Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget annexe 2016 du futur lotissement Préchaud2. Résultat du vote sur 12 votants ou représentés, 12 pour.

5) Délibération relative à l'adhésion à l'outil SIG/GMAO du SDE43

Le Président du SDE43 invite la commune de Laussonne à délibérer pour la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) dédié à l'éclairage public et doté d'un module de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO). ce système permet en particulier une connaissance plus fine du patrimoine et donc une optimisation et une meilleure maîtrise des investissements sur le patrimoine de l'éclairage public. Il permet également un suivi en temps réel du traitement des déclarations de pannes et enfin à des extraits cartographiques. Cette mise à disposition est gratuite pour les communes ayant transféré au SDE la compétence maintenance et entretien de l'EP. La réalisation d'un recensement exhaustif du patrimoine d'EP installé sur la commune. Le conseil prend acte que cette prestation sera partiellement financée par la commune à hauteur de 2,5 € par point lumineux et de 10 € par commande d'éclairage public.

► Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de cette décision.

6) Adoption de la convention de mise à disposition "Multi-Accueil "la Clé des champs" site de Laussonne

M le Maire donne lecture du projet de texte (article 1 à article 12) de convention de mise à disposition Multi-accueil "la clé des champs" site de Laussonne. Le conseil municipal estime que le volume d'eau consommé est plus important à la crèche (jeu d'eau et 230 jours environ) qu'à l'école (180 jours moyen). Il lui semble qu'une répartition à 50 % lui semble plus équitable. Il demande à M la Maire de faire partager cet avis à M le Président de la communauté de communes. Ce projet de texte sera ensuite adopté en conseil communautaire.

► Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise M le maire à signer ce projet de convention dès qu'il y aura un accord sur cette base avec la communauté de communes.

7) Délibération pour confier au centre de gestion 43 la souscription au contrat d'assurance des risques statutaires.

M. le Président du centre de gestion invite M le Maire à faire délibérer le conseil municipal pour que la commune charge le centre de gestion du 43 de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1 janvier 2017, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

► Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour confier à M le Président du centre de gestion la souscription du contrat d'assurance des risques statutaires.

8) Remplacement de Georgette Mialon qui fait valoir ses droits à la retraite

Le processus pour le remplacement de Georgette Mialon qui fait valoir ses droits à retraite à compter du 31 août 2016 se déroulera de la manière suivante :

- a) Décrire le profil du poste souhaité,
- b) Présenter une offre d'emploi sur emploi territorial,
- c) Définir une date limite de dépôt de candidature
- d) Réaliser les entretiens et retenir la personne.

Georgette Mialon occupait un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe. Le conseil municipal devrait rester sur ce niveau de classification sauf s'il en décide autrement au terme du processus de recrutement.

M le Maire présente un projet de la fiche de poste pour l'emploi recherché qui précise :

- La description de l'emploi et la définition des missions
- Le savoir faire
- Le savoir être
- Le profil demandé
- Le temps de travail
- La durée hebdomadaire.

Nota : L'agent recruté intégrera le service technique de la commune le 1er septembre 2016.

9) Agence immobilière chargée de la vente des lots dans les lotissements

► En date du 25 mars 2016, M le Maire a rencontré l'agence immobilière "la clé des gens" installée à Brives Charensac.

Une visite sur site s'est tenue le même jour.

Exclusivité : oui ; durée de la convention : 6 mois

Frais d'agence à 10 %

► En date du 30 mars 2016, M le maire a rencontré l'agence du plateau installée à Saint Julien Chapeuil. Une visite sur site s'est tenue le même jour.

Durée de la convention : 6 mois.

Exclusivité : oui mais en lien très étroit avec la commune.

Frais d'agence à 5%

Décision sous quelques jours mais le choix de l'agence du plateau s'impose. La délibération sera prise après accord sur le projet de convention entre la commune et l'agence dont une copie sera remise à chaque élu.

10) Délibération pour l'attribution du marché de travaux de voirie 2016 et autorisation de signature du marché

Deux offres sont parvenues en mairie dans le délai du 21 mars 2016 à 16h00 comme mentionné dans le dossier de consultation des entreprises. La commission d'ouverture des plis (Pierre Gentes - Joseph Chanal - Jacky Ferret - Bernard Martin excusé) s'est tenue le 25 mars 2016 à 10h30. M le maire rappelle que les travaux de restructuration de la voirie communale pour 2016 concernent : La rue des Peupliers, la route de St Julien, la route des Etables.

Le résultat de la consultation est le suivant :

- Ets Chambon n'a pas répondu.
- Offre Eurovia : 24123,60 €HT (28958,32 €TTC) auquel il faut ajouter 1865 € d'empierrement non intégré.
- Offre Colas : 24498,24 € HT (29397,89 €TTC).

Les travaux doivent se réaliser entre le 11 avril et le 24 avril 2016 conformément à ce qui est mentionné dans le Cahier des charges. L'ordre de service sera émis dès le 2 avril 2016.

► Après en avoir délibéré le conseil municipal retient unanimement la proposition de COLAS qui se monte à 24498,24 €HT (29397,89 €TTC) et autorise M le Maire à signer le marché de travaux correspondant.

11) Divers

11-1) Réunion du groupe de travail "commune - la Poste" pour créer l'APC

La première réunion du groupe de travail se tiendra jeudi 14 avril 2016 à 17h30 à la mairie.

Seront présents pour la poste, Alain Gibert et Michel Brun.

11-2) Recrutement Gérard Chanal

En raison des prises de congés de fin d'activités de Daniel Bonnet, il est nécessaire de recruter à mi temps Gérard Chanal du 4 avril 2016 au 31 août 2016. Après en avoir délibéré le conseil municipal donne unanimement son accord.

11-3) Le marché du jeudi de Laussonne

L'inauguration du marché du jeudi aura lieu le jeudi 21 avril 2016 à 11h00. L'idée c'est de faire de faire connaître ce marché et de créer une dynamique autour d'une zone de chalandise.

Le marché nocturne se tiendra le vendredi de 17h30 à 22h00. Il y aura un thème à chaque date et sera ouvert à tous les exposants selon les dates suivantes :

- Le 27 mai 2016 (fleurs et arbustes)
- Le 24 juin 2016 (fruits rouges)
- Le 22 juillet 2016 (guinguette)
- Le 19 août 2016 (guinguette)
- Le 23 septembre 2016 (miel, châtaigne, pomme)

Fin de réunion 23h00

Maire
Pierre GENTES